



## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

30 juin 2014

### **Nouveau concept pour le contrôle médical des conducteurs de véhicules à moteur**

**(IVS).- A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 les contrôles médicaux des chauffeurs professionnels qui étaient pris en charge par l'Hôpital du Valais pourront être effectués par tous les médecins formés à cette tâche. Le centre d'expertise du HVS procédera à l'évaluation des conducteurs rencontrant des problèmes de dépendance ou dont l'état de santé suscite des doutes. L'évaluation de l'aptitude des conducteurs âgés de plus de 70 ans reste confiée aux médecins de famille.**

Les dispositions réglant le contrôle de l'aptitude médicale des chauffeurs sont actuellement en révision.

Pour répondre à une demande réitérée des milieux concernés, le Service de la circulation routière et de la navigation (SCN), la Société médicale du Valais (SMV) et l'Hôpital du Valais (HVS) se sont réunis pour mettre en place un nouveau concept qui permet de revaloriser le travail des médecins de premier recours formés dans ce domaine et de renforcer la collaboration mise en place.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014, les contrôles médicaux des chauffeurs professionnels qui étaient pris en charge par le HVS dans ses centres de Martigny, Sion et Viège, pourront être effectués par tous les médecins qui ont suivi une formation spécifique dans ce domaine. Une liste de plus de 130 médecins agréés répartis sur l'ensemble du canton sera jointe aux convocations et les chauffeurs concernés pourront consulter le médecin de leur choix.

Les contrôles médicaux des personnes de plus de 70 ans pourront toujours être effectués par les médecins de famille. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015, suite aux changements législatifs qui vont intervenir au niveau suisse, une formation particulière sera aussi requise pour cette activité.

La SMV assure la formation des intervenants dans le domaine de la médecine du trafic et met à leur disposition les documents de référence ainsi que les directives médicales et administratives élaborées avec les partenaires afin de garantir que ces examens soient faits dans les règles de l'art.



Le HVS, par son centre d'expertises médicales, sera chargé de l'évaluation de l'aptitude des conducteurs qui rencontrent des problèmes de dépendance (alcool, toxicomanie, médicaments) ou dont l'état de santé suscite des doutes sur leur capacité à conduire un véhicule automobile en toute sécurité. Le HVS sera également appelé à donner son avis sur des cas complexes ou en cas de contestation d'ordre médical pouvant survenir lors d'un contrôle.

Cette répartition des contrôles médicaux sera soigneusement suivie par un groupe de travail constitué par le SCN, la SMV et le HVS, durant toute une année, afin de garantir la qualité des examens. Après quoi un bilan sera établi et les adaptations qui s'avèreront nécessaires seront apportées à ce nouveau concept.

### ***Personnes de contact***

**Dr Monique Lehky Hagen, présidente de la SMV - 076 417 67 19**

**Vincent Castagna, directeur du Centre hospitalier du centre du Valais - 027 603 42 24**

**Pierre-Joseph Udry, chef du SCN - 027 606 71 05.**